



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Saint-Pierre-et-Miquelon: produits d'eau douce et de la mer

Question écrite n° 38432

Texte de la question

M François Porteu de la Morandière attire l'attention de M le ministre des affaires étrangères sur les difficultés auxquelles fait face l'archipel français de Saint-Pierre-et-Miquelon. Son histoire, depuis le XVII^e siècle, est liée aux droits de pêcher. Ceux-ci deviennent de plus en plus limités, malgré le statut « d'égalité » juridiquement établi avec les pêcheurs canadiens. Le 27 mars 1972, un nouvel accord franco-canadien fut signé. Celui-ci garantissait les droits de pêche aux insulaires français. Or, depuis plusieurs années, les autorités canadiennes ne cessent de restreindre ces droits légaux en imposant, unilatéralement, des quotas pour les prises. De ce fait, des milliers d'emplois dans l'archipel et en métropole sont menacés. Il lui demande donc quelles démarches il entend mener, auprès du Gouvernement canadien, pour que ce conflit trouve le plus rapidement possible une solution durable et garantie.

Données clés

Auteur : [M. Porteu de la Morandière François](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38432

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1322